

Appui Santé Lille Sud-Est Douaisis
Assemblée Générale Mixte
Mercredi 20 juillet 2022 - Mairie d'Orchies
Procès-Verbal

40 participants sur un total de 88 adhérents. Le quorum est atteint et l'assemblée générale peut valablement délibérer (1/5^{ème} pour l'AGO et 1/3 pour l'AGE).

Collège 1 : 5 votants, 4 présents et 1 représenté

Collège 2 : 7 votants, 6 présents et 1 représenté

Collège 3 : 15 votants, 11 présents et 4 représentés

Collège 4 : 2 votants, 1 présent et 1 représenté

Collège 5 : 7 votants, 6 présents et 1 représenté

Collège 6 : 4 votants, 2 présents et 2 représentés

1. Ordres du jour

- a. Assemblée Générale Extraordinaire
 - i. Modification des statuts consécutive à la non réalisation du projet de fusion avec EOLLIS
 - ii. Modification des statuts afin d'augmenter le nombre de sièges au Conseil d'Administration
- b. Assemblée Générale Ordinaire
 - i. Désignation de nouveaux administrateurs
 - ii. Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités
 - iii. Arrêté de nomination du Commissaire aux comptes de l'association
 - iv. Questions diverses

2. Assemblée Générale Extraordinaire

- a. Rappels
 - i. Statuts de l'Assemblée Générale Constitutive du 17 janvier 2022 prévoyant l'intégration de l'ensemble des activités d'Eollis
 - ii. Revirement le 27 juin 2022 : apport de la MAIA, et des réseaux de santé gériatriques et de soins palliatifs
 - iii. Conservation par Eollis du CLIC, de l'ERC, et des activités de formation
 - iv. Modifications des statuts : adaptation et mise en conformité

b. Modifications des statuts

Suppression des passages mentionnant l'apport total d'actif d'Eollis

Préambule historique

Annexes « fiches d'identité »

Représentation des activités annexes et/ou complémentaires en assemblée générale, en conseil d'administration, dans le bureau de l'association

Article 3 – Siège social

« Centre Hospitalier de Somain, 61 bis Rue Joseph Bouliez - 59490 SOMAIN »

« rue René Panhard, zone industrielle des Prés Loribes, à FLERS-EN-ESCREBIEUX (59128) »

Remarque

Changement du siège par décision du Conseil d'Administration qui a pouvoir de changer cet article 3 des statuts

Modification à titre informatif

Article 5 – Membres

« La qualité de salarié de l'Association est incompatible avec celle de Membre de l'Association. »

Ajout « de l'Association »

Suppression d'une confusion : on peut être salarié d'une structure et membre de l'Association

Article 6 – Conseil d'Administration

« Le Conseil d'Administration de l'Association est composé de 6 à 60 administrateurs » au lieu de « 6 à 30 »

Pour chaque collège : « 1 à 10 » au lieu de « 1 à 5 »

Volonté d'intégrer un maximum de membres pour obtenir une représentativité professionnelle et territoriale

Article 6 – Conseil d'Administration

Suppression de « sauf en cas d'absence de candidature, au moins un administrateur de chaque collège devra représenter les activités annexes et/ou complémentaires portées par l'Association ; »

Adaptation de « les membres suivants du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 exercices à compter de la réalisation effective des transferts d'activités constituant le dispositif d'appui à la coordination au profit de l'Association, ont été désignés lors des Assemblées Générales de l'Association des 27 juin et 20 juillet 2022. »

Article 6 – Conseil d'Administration

« Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si le tiers au moins des administrateurs sont présents ou représentés. »

Changement du quorum : le tiers au lieu de la moitié compte tenu de l'augmentation du nombre d'administrateurs

Article 7 – Bureau

Suppression de « dont au moins un représentant des activités n'entrant pas directement dans les missions attribuées aux dispositifs d'appui à la coordination (activités annexes et/ou complémentaires), »

Article 8 – Comité des activités annexes et/ou complémentaires

Suppression de la totalité de cet article

Conséquence : changement de la numérotation des articles suivants

Article 10 (9) – Assemblée Générale Ordinaire

Suppression de « désigner et révoquer les membres du Comité des activités complémentaires et/ou annexes ; »

VOTE

0 abstention ; 0 contre ; 40 pour

Les propositions de modifications de statuts sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plusieurs questions et remarques seront abordées lors du conseil d'administration de septembre 2022, à savoir : la révision des modalités de votes, le règlement intérieur, l'indemnisation des membres de l'association, le fléchage des vice-présidents selon la géographie, la désignation des suppléants.

3. Assemblée Générale Ordinaire

Désignation de nouveaux administrateurs

Collège 1 : Marc Bayen

0 abstention ; 0 contre ; 5 pour

Collège 2 : Christelle Delalée et Philippe Houzet

0 abstention ; 0 contre ; 7 pour

Collège 3 : Marjorie Lefebvre, Sébastien Demarque, Caroline Bassez, Candice Rodrigues, Sophie Vallenduc

0 abstention ; 0 contre ; 15 pour

Collège 4 : Jacques Bouche

0 abstention ; 0 contre ; 2 pour

Collège 5 : Sébastien Letrun et Camille Delplace

0 abstention ; 0 contre ; 7 pour

Collège 6 : Charlotte Parmentier-Lecocq

0 abstention ; 0 contre ; 4 pour

Les candidatures pour l'entrée dans le conseil d'administration sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités

Délégation de pouvoir de Elodie Evrard, présidente, vers Sylvain Duriez, secrétaire, du 20 juillet au 22 août 2022 inclus

Représentation dans tous les actes de la vie civile concernant l'association : contrats de travail, signature des devis, relations avec les salariés, solde de tout compte, gestions des relations avec les personnes tierce à l'association

Arrêté de nomination du Commissaire aux comptes de l'association

Commissaire aux comptes : FCC représenté par M. Maxime Ciarletta

Flandre Commissariat aux comptes - 119 rue Nationale - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Cabinet d'expertise comptable : NBPE représenté par M. Vincent Lepève

247 rue Simon Volland - 59130 LAMBERSART

VOTE

0 abstention ; 0 contre ; 40 pour

Les choix du commissaire aux comptes et du cabinet d'expertise comptable sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Choix de Monsieur Charley Lecomte au poste de directeur de l'association

Intégration et accueil des personnels concernés d'EOLLIS le 27 juillet

Conseils d'Administration

14 septembre après-midi de 16h00 à 17h30 en visio

7 décembre après-midi de 16h00 à 17h30 en présentiel

Pour l'association Appui Santé Lille Sud-Est Douaisis

La présidente,



Elodie Evrard

Sylvain Duriez

Secrétaire

